

Fiche pratique

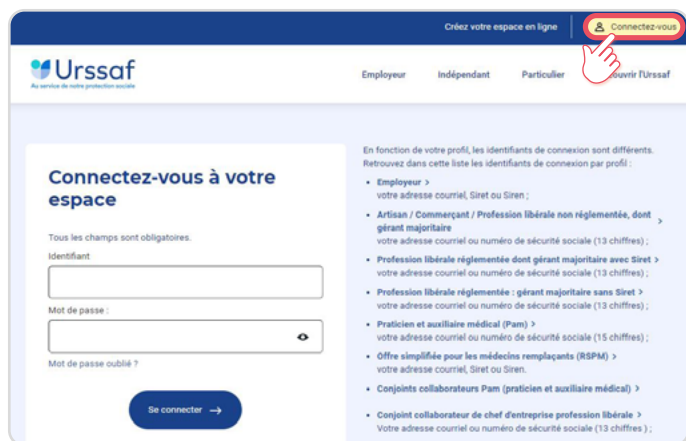
Artisan, commerçant
et profession libérale non réglementée

Adaptez le montant de vos cotisations

Vos revenus sont à la hausse ou à la baisse ? Vous pouvez adapter le montant de vos cotisations provisionnelles

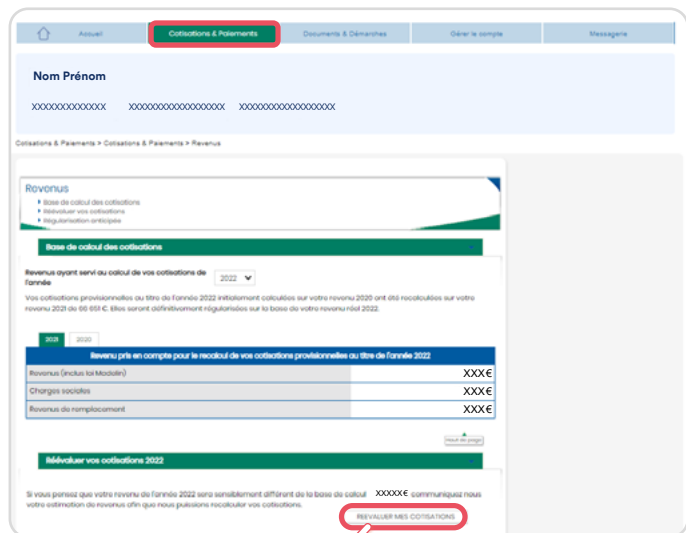
1 Rendez-vous sur urssaf.fr

En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



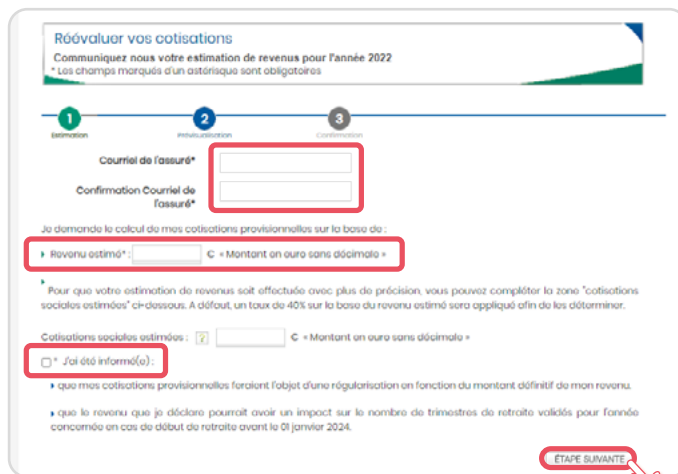
2 Dans la rubrique « **Cotisations & Paiements** », sélectionnez la page « **Revenus** ».

Cliquez sur « **Réévaluer mes cotisations** » en bas du tableau qui présente les revenus ayant servi au calcul de vos cotisations provisionnelles.

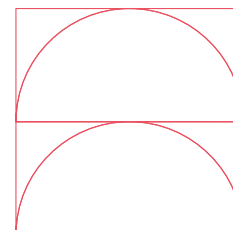


3 Complétez le formulaire :

- Vérifiez votre adresse mail
- Saisissez le revenu à déclarer
- Cochez la case « **J'ai été informé(e)** »



Puis cliquez sur « **Étape suivante** »



4 Vérifiez l'exactitude de votre déclaration, puis **confirmez-là**.



1 Estimation 2 Prévisualisation 3 Confirmation

Adapter le montant des cotisations
Votre estimation de revenu pour l'année 2021

Votre demande est bien prise en compte et transmise au service en charge de son traitement.
Un courriel de confirmation vous a été envoyé.

[Fermer la fenêtre](#)

Votre demande est prise en compte !

Bon à savoir

Vous recevrez un avis d'appel rectificatif par courrier sous 15 jours.

Vos cotisations et vos échéances sont recalculées directement suivant votre revenu estimé.

